



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement



UNEP(OCA)/MED WG.15/2

15 mars 1990

FRANCAIS

Original: ANGLAIS

Réunion du Groupe de travail d'experts
sur le projet de protocole relatif à la
protection de la mer Méditerranée contre
la pollution résultant de l'exploration et
de l'exploitation du plateau continental,
du fond de la mer et de son sous-sol

Athènes, 7-11 mai 1990

Ordre du jour provisoire annoté

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

A leur Quatrième réunion ordinaire (Gênes, septembre 1985), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution ont demandé au secrétariat d'amorcer la préparation d'un protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (protocole "offshore"). Suite à cette demande, une consultation technique sur le protocole "offshore" s'est tenue à Athènes les 22-26 septembre 1986. La réunion a examiné les principaux points à inclure dans le protocole proposé afin d'assurer une protection adéquate du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée (UNEP/WG.155/1).

Sur la base des recommandations de la réunion précitée, un projet de protocole a été établi par le secrétariat en coopération avec l'Organisation juridique internationale (OJI) (UNEP/IG.74/Inf.9) et il a été présenté à la Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes (Athènes, septembre 1987), laquelle a décidé que "le projet de protocole devrait être réexaminé par les autorités nationales dont les observations devraient parvenir au secrétariat avant la fin de septembre 1988, avec pour objectif de réunir un groupe de travail au début de 1989 et, si les préparatifs étaient suffisamment avancés, de convoquer une conférence de plénipotentiaires chargée d'examiner le texte plus tard dans le courant de la même année".

A la fin de 1989, seules sept Parties contractantes avaient adressé leurs observations sur le projet de protocole. Sur la base de ces observations, il a été rédigé un nouveau document qui incorpore le projet de protocole et les observations reçues. (UNEP(OCA)/MED WG.15/3).

La Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Athènes, 3-6 octobre 1989) a décidé de convoquer en 1990 la réunion du Groupe de travail d'experts désignés par les Parties contractantes afin d'examiner et de finaliser le projet de protocole "offshore" et de le recommander à une conférence de plénipotentiaires devant se tenir à cet effet à un stade ultérieur.

Les annotations ci-après à l'ordre du jour proposé pour la présente réunion ont été rédigées par le secrétariat afin d'aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le lundi 7 mai 1990, à 10:00 heures, par le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, dans les locaux de l'Unité de coordination.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquera, mutatis mutandis, à la présente réunion.

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, la réunion élira parmi les représentants des Parties contractantes un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat a été distribué sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.15/1 et ses annotations figurent dans le présent document. Il est envisagé qu'un groupe ou des groupes restreints de rédaction seront constitués. Les langues de travail de la réunion seront l'anglais et le français.

Point 5 de l'ordre du jour - Examen du projet de protocole "offshore"

La réunion sera saisie du projet de protocole "offshore" avec les observations reçues figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.15/3. Le Coordonnateur présentera le document. Le président de l'OJI présentera le projet de protocole pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol.

Il est prévu que la réunion examinera soigneusement le projet de protocole et conviendra d'un texte commun.

Sur les points où aucun accord ne pourra se dégager, des textes de rechange seront laissés entre parenthèses pour des négociations ultérieures. Le projet complet remanié sera soumis au Bureau des Parties contractantes (Rome, 6-7 septembre 1990). Sur la base des recommandations du Groupe de travail, le Bureau décidera s'il convient ou non de convoquer une nouvelle réunion du Groupe de travail d'experts.

Point 6 de l'ordre du jour - Questions diverses

La réunion souhaitera peut-être examiner toute autre question relative au protocole "offshore".

Point 7 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 8 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

Il est prévu que la réunion sera close le vendredi 11 mai 1990 à 18:00 heures.

ANNEXEEmploi du temps proposé

Date	Séance	Point de l'ordre du jour
Lundi, 7 mai	Matinée	1, 2, 3, 4, 5
	Après-midi	5
Mardi, 8 mai	Matinée	5
	Après-midi	5
Mercredi, 9 mai	Matinée	5
	Après-midi	5
Jeudi, 10 mai	Matinée	5
	Après-midi	5
Vendredi, 11 mai	Matinée	Libre
	Après-midi	6, 7, 8

Séances de travail: 09:30 - 12:30
14:30 - 17:30

Pause-café: 11:00 a.m.
16:00 p.m.